



DÉPARTEMENT
85 - VENDÉE
ARRONDISSEMENT
de LA ROCHE-S-YON

COMMUNE
DE
Mortagne-sur-Sèvre

OBJET :

Nom de rue :
Avenue des
Madeleines

Convocation du
03 MAI 1978
Nombre de Conseillers
en exercice 23
Conseillers présents
20

Conformément à
l'article 56 de la loi du
5 Avril 1884, un extrait
du procès-verbal de la
présente séance a été
affiché à la porte de la
Mairie, le 17 MAI 1978

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 10 MAI 1978



L'an mil neuf cent soixante dix huit , le dix
du mois de MAI , à 20 heures 30 , le Conseil
Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire
du mois de MAI sous la présidence de
Monsieur BROSSET Gérard, Maire.

Etaient présents: Messieurs BROSSET Maire, BARBONNEAU, FROGE, SOULARD
JEANNEAU, RAMBAUD, LOIZEAU, Mmes JOUSSET, CHARRIER, FERCHAUD,
Melle FONTENEAU, Mrs WERQUIN, BARRE, BARON Gérard, ROY, SACHOT,
BARON Guy, CHOUX, DIXNEUF, VERNHES.

Absents excusés : M. MURZEAU donne procuration à M. BARBONNEAU.
M. PAUVERT et Mme BODET.

Secrétaire : M. LOIZEAU.

Monsieur le Maire propose qu'il soit donné un nom à la rue qui
part de la route de Poitiers coupant l'Allée des Peupliers et aboutis-
sant à la future route de Saint-Hilaire, cette voie longe le quartier
des Madeleines.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité le nom de "AVENUE DES MADELEINES".

Pour extrait conforme
LE MAIRE



G. BROSSET

